

Recommandations pour l'application de la LAA et de l'OLAA

No. 20/1983: Gain assuré pour les assurés avec plusieurs employeurs

OLAA 99

Est déterminant pour le calcul des prestations en espèces le total du gain réalisé dans les entreprises assurées. Cette règle vaut également pour l'assurance facultative. Il faut en conséquence également tenir compte de ce gain assuré dans le calcul du gain total.